

ADO > CANNABIS, VOLS, FUGUES, MENSONGES...

Par Profil supprimé Postée le 03/02/2015 00:23

Bonsoir,

Je vous contacte car ma sœur fume du Cannabis depuis qu'elle à 12ans. Aujourd'hui elle à bientôt 16ans...

Nous faisons tout notre possible pour l'aider depuis que nous avons appris qu'elle fumait.

Nous l'avons sensibilisée par rapport aux conséquences sur le développement de son cerveau, nous l'avons engueulée, punie, nous avons tout essayé mais rien n'y fait elle re consomme.

Elle fugue, rejoins des amis, et fume, et parfois bois de l'alcool lors de soirées avec ses amis.

Il lui arrive de nous voler des bijoux et objets de valeur pour les revendre et s'acheter de l'herbe.

Nous avons même trouvés plusieurs messages qu'elle à échangée avec des garçons, (dont un de 18 ou 19 ans) avec qui d'elle même elle parle et à fait des choses sexuelles qu'une ado de son âge ne devrait même pas évoquer...

Elle est en classe de seconde générale au lycée et n'as pas de si mauvais résultats, mais elle manque souvent ses cours pour aller fumer des joints avec ses amis. Nous n'avons plus confiance de la laisser aller à l'école seule.

Dernièrement nous l'avons complètement enlevée de l'école pour l'inscrire au CNED, mais AUJOURD'HUI, au bout de 3 semaines à la maison, elle à réussie à nous à voler une clef et s'est sauvée....pour aller en cours ! Le problème est que nous avons peur de sa re chute.

Nous avons tant de fois essayé de lui faire confiance, mais elle recommence toujours à fumer, fuguer, et manquer l'école.

Nous ne savons plus quoi faire, nous sommes allés à la police, assistante sociale, CASA, médecine scolaire... peut-être faudrait-il l'hospitaliser pour la sevrer en cannabis et la faire suivre par un psychologue.

J'aimerais vos avis vos conseils,

Merci de votre réponse.

Mise en ligne le 03/02/2015

Bonjour,

Votre sœur semble manifestement prise dans une consommation problématique de cannabis et dans un comportement qui l'amène à des dérives.

Nous comprenons la difficulté qu'une telle situation occasionne à l'entourage. Il est très important, dans votre type de situation, de privilégier le dialogue étant donné qu'emprunter une posture moins souple ne garantit pas le changement de votre sœur.

Le volontariat dans une démarche d'aide reste le moyen le plus sûr de parvenir à un résultat durable. C'est quand elle se sent comprise et non jugée qu'il y a le plus de chance qu'elle accepte de parler et de revoir ses consommations et/ou son comportement.

Malgré le descriptif peu enthousiasmant de votre sœur que vous nous présentez nous observons que sur le plan scolaire elle ne s'en sort pas si mal. Nous pensons que c'est un point positif qu'il faut valoriser, encourager et peut-être sur la base duquel la confiance pourrait être réinstaurée.

L'hospitalisation pour un sevrage au cannabis est désormais de plus en plus possible mais là aussi, cette démarche n'aurait vraiment de sens que si la personne concernée l'accepte. Autrement, il serait difficile d'obtenir un résultat concluant.

C'est pour cette raison que nous vous suggérons de mettre en avant un dialogue apaisé et serein pour emporter son adhésion. Son entourage peut se faire aider à trouver les bons termes, les formules appropriées, la posture et l'attitude à adopter ou à éviter pour la faire réagir durablement.

Cette aide, pour elle-même ou pour son entourage peut être trouvée dans une « Consultations Jeunes Consommateurs » où des professionnels (médecins, psychologues, éducateurs spécialisés et travailleurs sociaux vous accueilleront et vous aideront. Vous pouvez disposer des coordonnées de ces structures à ce lien de notre site.

D'autre part, nous vous suggérons une autre piste, qui serait davantage tournée sur les difficultés éducatives que vos parents rencontrent avec votre sœur, et à ses mises en danger.

Il existe dans chaque département un service d'Aide Sociale à l'Enfance qui peut aider les parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants. Il s'agirait dans la situation que vous évoquez de faire une demande d'aide à ce service, qui dépêcherait un éducateur à votre domicile pour aider votre sœur et sa famille. Ce type d'aide se ferait à la demande de la famille et pourrait s'arrêter dès qu'elle le

souhaite. Cet éducateur rencontrerait régulièrement votre sœur et ses parents ensemble et séparément et essaierait de proposer des pistes, conseils et médiations, sans qu'ici la consommation de votre sœur soit forcément le point central. Si une telle aide vous paraissait intéressante, il vous suffirait de contacter votre conseil général. Cette aide s'appelle l'Aide Educative à Domicile (AED).

Vous pouvez également si vous le souhaitez contacter notre service par tchat (gratuit et anonyme) en vous connectant sur notre site ou nous appeler au 0800 23 13 13 pour avoir une première écoute, un premier soutien et une réorientation au besoin.

Bon courage pour votre sœur et cordialement.
